



La ville de Clohars-Carnoët recrute un (e) D'UN AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

Située dans le Finistère sud, la ville de Clohars-Carnoët compte 4333 habitants à l'année, plus de 15000 en saison estivale. Bordée par la Laïta à l'est, qui la sépare du Morbihan, la commune est dotée de nombreuses plages. Son petit port de Doëlan et la station balnéaire du Pouldu en font une destination touristique prisée : la ville est classée Station de tourisme depuis 2020, et Ville active et sportive depuis 2021.

70 agents municipaux contribuent à son dynamisme et à son développement.

La Commune de Clohars-Carnoët recrute en CDD un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) saisonnier pour exercer des missions de contrôle de la réglementation du stationnement et assurer la sécurité aux abords des établissements scolaires et des plages.

Détails de l'offre

ASVP
Temps de travail 35h
CDD à temps complet
Du 23/06/2025 au 31/08/2024

Poste à pourvoir dès le
23 juin 2025

Date limite de candidature
28 février 2025

Contact

Pour plus de renseignements,

Contactez M^{me} iappini,
Service Ressources humaines :
02 98 71 53 90
mail : rh@clohars-carnoet.bzh

Missions principales :

Profil

Connaissances : Méthode et principes de surveillance, Notion de médiation, Code de la route...

Activités principales :

- Contrôler la réglementation et assurer la sécurité (Recueillir et transmettre des renseignements obtenus sur la voie publique à ses supérieurs hiérarchiques, Appliquer la réglementation et les instructions, Assurer les points écoles en juin et septembre et connaître les gestes règlementaires de circulation, Surveillance générale sur toute la commune et plus particulièrement les sites touristiques,

-Effectuer régulièrement des rondes pédestres de surveillance et assurer le contact avec les commerçants, associations, campings, OTSI et population, contrôler et verbaliser le stationnement et l'arrêt des véhicules sur l'ensemble de la voie publique, Accueillir, orienter et écouter le public, Verbaliser les infractions à la salubrité)

- Gestion de la fourrière
- Encaissement des droits de place

Expérience et savoir-faire : Exécuter les directives données par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, dans la limite de ses prérogatives

Savoir-être : Réactif - polyvalent - discret - rigoureux - diplomate - motivé
Permis B obligatoire

Information complémentaire

Détails :

Caractéristiques particulières : Travail seul sur la voie publique
Disponibilité : possibilité de travail en soirée, travail les WE et les jours fériés - Port de l'uniforme
La demande d'assermentation sera effectuée par les services de la mairie.

Logement : Pas de logement

Lettre de motivation manuscrite, CV et extrait du casier judiciaire n° 3 vierge à adresser avant le 28 février 2025

A :

**Monsieur le Maire de Clohars-Carnoët
1, place Général de Gaulle
29360 Clohars-Carnoët**